

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 103 Vœu relatif aux mesures d'urgence de régularisation des jeunes majeurs, des familles d'enfants scolarisés et des travailleuses et travailleurs sans papiers.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'emploi d'étrangers sans titre de séjour est une réalité économique aujourd'hui dans notre pays, que des secteurs entiers de l'économie française (tel que le BTP, l'hôtellerie, la restauration, le gardiennage de sécurité, le nettoyage et le nettoyage, les services à la personne, la sous-traitance et le travail temporaire) se développent en ayant recours à des travailleurs sans papiers ;

Considérant que la Ville de Paris a régulièrement fait part de son indignation face aux situations très préoccupantes des travailleurs salariés sans papiers, qui participent depuis plusieurs années à l'économie de la Capitale dans des secteurs reconnus comme déficitaires, tout en rappelant que la surexploitation de travailleurs sans droits et le recours à du travail non déclaré sont source d'abus insupportable et illégaux ;

Considérant que la majorité du Conseil de Paris a d'ores et déjà exprimé à plusieurs reprises son soutien spécifique à la grève des travailleurs sans papiers, enclenchée depuis le 12 octobre 2009, ainsi qu'à sa revendication principale à savoir l'élaboration d'une nouvelle circulaire permettant réellement de régulariser les travailleuses et travailleurs sans papiers sur des critères simplifiés et objectifs ;

Considérant que la Ville de Paris est intervenue auprès de syndicats impliqués dans la grève des travailleurs sans papiers et d'entreprises qui employaient ou avaient employé ces travailleurs en vue d'obtenir des CERFA (formulaire administratifs de « demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger - Contrat de Travail Simplifié ») ;

Considérant que la Ville de Paris et de nombreuses mairies d'arrondissement ont apporté, depuis plusieurs années, de façon concrète et symbolique leur soutien aux jeunes majeurs et aux familles sans

papiers d'enfants scolarisés dans les écoles parisiennes par le biais, notamment, des cérémonies de parrainage républicains ;

Considérant que l'actuel gouvernement a pris la décision de retirer la circulaire du 31 mai, dite circulaire Guéant, et celle du 12 janvier 2012 qui visait à exclure des études comme d'un premier emploi les étudiants et jeunes diplômés étrangers ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que puissent être engagées des régularisations, au cas par cas, sur la base de critères objectifs et égaux pour tous, prenant en compte la spécificité des travailleurs sans papiers grévistes, des jeunes majeurs et des familles d'enfants scolarisés, rompant avec l'arbitraire pratiqué sous le précédent gouvernement,
- que s'engage une discussion globale avec tous les acteurs concernés, concernant le statut des détenteurs et demandeurs de titres de séjour au regard du droit du travail.